

# ÉTÉ 1789 : LA PAROLE AU PEUPLE, LES MOTS QUI FERONT LA RÉVOLUTION

Les cahiers de doléances portent l'aspiration profonde à la justice sociale et à la reconnaissance. Ils montrent aussi que la noblesse n'est pas disposée à abandonner ses privilèges. Exemples.

## « NI SEIGNEUR NI NOBLE »

« Pour nous représenter aux états généraux, nous ne pouvons choisir ni seigneur ni noble sans le plus grand danger. Il est des seigneurs humains, généreux, bienfaisants ; mais ils ne sont pas moins jaloux de leurs droits, de leurs privilèges et de nous tenir dans leur dépendance. Nous devons nous défier de tous gentilshommes qui nous sollicitent ou nous font solliciter par leurs gens (pour être élus). Nous devons être persuadés qu'ils tendent un piège à notre bonne foi et qu'ils ont envie de nous tromper. Cultivateurs, nous n'avons de vrais défenseurs que dans notre classe, dans le tiers état. Si nous les prenons ailleurs, nos intérêts seront sacrifiés et nous continuerons à être malheureux. »

VIEUVIC

## « LES DROITS QUE NOUS TENONS DE NOS ANCÊTRES »

« Nous déclarons ne jamais consentir à l'extinction des droits qui ont caractérisé jusqu'ici l'ordre noble et que nous tenons de nos ancêtres... Nous prescrivons formellement à notre député de s'opposer à tout ce qui pourrait porter atteinte aux propriétés utiles et honorifiques de nos terres, et nous entendons qu'il ne puisse

se prêter à aucune modification ou remboursement de quelque nature que ce puisse être, lesquels ne pourront jamais s'effectuer que de notre aveu et de notre consentement libres et individuels. »

NOBLESSE DU BAILLIAGE DE MONTARGIS

« Nous nous réservons les droits honorifiques, exemptions et autres distinctions qui tiennent à notre dignité et qui sont essentiels dans une monarchie. »

NOBLESSE DU BAILLIAGE D'ORLÉANS

## « LA VOLONTÉ ARBITRAIRE DU SEIGNEUR »

« Ici, le pauvre n'a pas le droit de faire du feu dans sa chaumière pour se ga-

rantir des impressions du froid s'il ne l'achète chèrement au seigneur, par une contribution prise sur sa subsistance et celle de sa famille. Ce droit inhumain existe à Brovès sous la dénomination du droit de fouage. Là, le laboureur n'a pas même le droit de nourrir ses bestiaux de l'herbe qui croît dans son champ ; s'il y touche, il est dénoncé, puni par une amende qui le ruine ; et l'exercice le plus légitime des droits de sa propriété est subordonné à la volonté arbitraire du seigneur, qui a la prétention du droit universel sur tous les herbages du territoire. Ce droit barbare existe à Romalurette sous la dénomination du droit de relarguier exclusif, et dans beaucoup d'autres lieux ; partout enfin la liberté naturelle, la liberté civile est asservie, le commerce est enchaîné, l'homme est

Les états généraux qui s'ouvrent à Versailles le 5 mai réunissent des députés des trois ordres : tiers état, noblesse et clergé. Le premier acte de la fin de l'Ancien Régime.



BRIDGEMAN IMAGE

esclave, et ce dernier mot, qui n'est que trop exact, peint tout l'odieux des droits contre lesquels le tiers état réclame. »

**LE TIERS ÉTAT DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE DRAGUIGNAN**

## « NOUS NE PAIERONS PLUS »

« Nous ne paierons plus aux seigneurs de fiefs de rachats ni lods et ventes, mais nous les paierons aux hôpitaux à l'avenir, pour l'entretien, la nourriture des mineurs, orphelins, infirmes, vieillards incapables de gagner leur vie, dans l'étendue du fief. »

**ARTISANS DE PONT-L'ABBÉ**

## « CHASSER POUR RÉCOLTER »

« Il est de notre devoir de nous plaindre de cette prodigieuse quantité de gibier qui ravage nos campagnes. Les pigeons et perdrix enlèvent une partie de nos semences ; les lièvres et lapins, les cerfs et les biches rongent tous nos grains dans l'étendue de nos plaines, et si le malheur veut que nos récoltes versent à l'approche de la moisson, bientôt elles sont pillées par le gibier de toute espèce. Nous n'avons pas même la liberté de détruire les corbeaux, ces volatiles si destructeurs des productions de nos terres. Hélas ! que le plaisir de la chasse coûte de nourriture d'hommes ! que de terres manquent leur production par cet onéreux droit ! Il faut souffrir avec silence que le gibier mange nos légumes et même nos arbres jusque dans nos jardins, et s'il arrive qu'on tende un piège pour arrêter cet animal destructeur, bientôt, sur le rapport d'un satellite, on est suivi criminellement et traîné dans les prisons ; le mari est enlevé à sa femme, le père à ses enfants, à qui les bras sont si nécessaires pour la subsistance. Au moins si les seigneurs veulent se procurer ce plaisir, qu'ils renferment leur gibier dans l'enceinte de leurs parcs et dans l'étendue de leurs bois ; mais que chaque particulier ait le droit de défendre sa récolte. »

**CROISSY-EN-BRIE**



**Dressé contre l'inégalité de l'impôt, le peuple se révolte. Les taxes dont nobles et clergé sont largement exemptés sont représentées par un serpent aux multiples têtes.**

## « LE RICHE CAPITALISTE ET SON LUXE INSULTANT »

« Pour cette classe paysanne, si utile, si recommandable par ses talents, son travail et son industrie, la propriété devient nulle, les richesses foncières sont dévorées par le fisc, tandis que l'opulent financier, le riche capitaliste traînent à leur suite le pompeux attirail d'un luxe insultant ; le laboureur, couvert des lambeaux de la misère, n'a qu'un lit de paille pour se reposer, et pour toute nourriture un pain grossier qu'il ne peut souvent tremper que de ses larmes. C'est là que l'enfance n'a pas de repos : laboureur à sept ans, décrépît à trente, tel sera le sort de cette génération. Qu'une maladie attaque le cultivateur, il périt sans

secours, ou, s'il réchappe, la nature aura fait tous les frais, de là, les épidémies, de là, la dépopulation. Que celui qui se plaint du peu de fertilité de la terre et l'attribue à l'intempérie des saisons, entre dans la cabane du laboureur ; en voyant réaliser le tableau de la plus affreuse misère, il se convaincra de cette vérité, que si la terre !! ne donne pas, c'est qu'elle n'a pas assez reçu, c'est que l'économie forcée des premières avances nécessaires à la culture l'ont rendue avare de ses dons. »

**TIERS ÉTAT DU BAILLIAGE DE POITIERS**

## « LA DISETTE DES BŒUFS »

« Lesdits habitants sont si pauvres... que tous les ans ils sont obligés d'acheter un nouveau pot de fer pour faire un peu )))

**« L'opulent financier, le riche capitaliste traînent à leur suite le pompeux attirail d'un luxe insultant ; le laboureur, couvert des lambeaux de la misère, n'a qu'un lit de paille pour se reposer. »**

» de mauvaise soupe, en ce que l'huis- sier leur enlève au temps (du paiement de l'impôt) celui qui leur a servi toute l'année, et le vend avec le reste de leurs pauvres guenilles pour remplir leur cote (recouvrer le montant de la taille) s'il s'en trouve assez... Une autre preuve de la misère de cette paroisse, c'est la disette des bœufs, qui depuis dix ans est réduite au moins à un tiers de diminution, puisqu'on en comptait alors 66 paires et qu'à élève (élevage), elle a encore le malheur d'être sur les reins de la forêt d'Aulnay... de voir tous les ans un pacage abondant dans cette même forêt sans oser y faire pacager une seule pièce de bétail qu'ils ne subissent le sort d'être pris par les gardes et ensuite ven-

**« Sans votre secours, Sire, tout est perdu pour le pauvre. Secourez donc, Sire, un peuple qui est prêt à répandre son sang pour le soutien de la Couronne et la gloire de l'État! »**

» dus au profit de Sa Majesté, et les propriétaires de ce même bétail condamnés à des amendes considérables... »

ASNIÈRES

**« ON NOUS PREND JUSQU'À LA MARMITE »**

« Depuis douze à quinze ans, tous les propriétaires de la paroisse (des privilégiés) ont tellement augmenté les prix

de ferme de leurs biens que les habitants ne peuvent payer non seulement lesdits prix de ferme, et encore moins les tailles, capitations et autres impositions... ce qui cause une dépopulation considérable, car beaucoup de ces fermiers, voyant ne pouvoir payer, abandonnent leurs demeures ainsi que les biens qu'ils exploitent, et se trouvant devoir des sommes considérables à leurs maîtres, ainsi que leurs impositions qui retombent souvent en pure perte aux collecteurs ; en ce que les pauvres indigents, journaliers et manouvriers, qui dans de si cruelles circonstances arracheraient du cœur la pitié du barbare, vu quatre à cinq petits enfants que le malheureux père fait subsister et paie le loyer de sa demeure sur six sous qu'il gagne par jour pour fournir à tout, le plus souvent les collecteurs de deux, de trois années, exécutent et enlèvent de chez eux la marmite où ils font leur soupe et la chaudière qui échaude leurs vermine et poux, et jusqu'à un boisseau ou demi-boisseau de farine avec le sac. Tous ces faits malheureux mettent ces misérables à la mendicité... Les ecclésiastiques et nobles ne rendent à ces pauvres mendiants qu'un liard ou deux (d'aumônes)... Il serait bon qu'il y eût dans chaque paroisse des ateliers de charité pour la nourriture des véritables pauvres, et faire travailler ceux qui se trouveraient en état de le faire... »

CHERVEUX, SAINT-MAIXENT

**CONTRE « LES GROS LABOUREURS » SPÉCULATEURS**

« Abus le plus répréhensible et le plus commun est le commerce des blés. Au mois de septembre 1788, les gros laboureurs ont commencé à acheter les blés des petits laboureurs, disaient-ils pour



Avec la terrible rigueur de l'hiver 1788-1789, la misère que subit le peuple est devenue insupportable. Le prix du pain explose, la famine se répand.



BRIDGEMAN IMAGE

**Tandis que la colère populaire surgit, le roi et sa cour croient s'en sortir à moindres frais et vaquent à leurs occupations, comme la chasse.**

faire la semence, et jour et nuit ne cessaient de les porter ailleurs. Ce commerce a duré jusqu'au mois de janvier 1789, que les petits fermiers n'ont plus eu de blé à vendre ; au moyen de quoi il ne s'est trouvé dans les marchés qu'un dixième de ce qu'il fallait pour la nourriture du peuple qui s'y trouvait. C'était bien le moment de le faire monter à un prix si considérable que le pauvre, au défaut de pouvoir atteindre au prix, meurt de faim. C'est ce qui a occasionné le peuple à demander le blé à un prix raisonnable pour pouvoir y subvenir, sachant et connaissant la méchanceté du riche. Mais le pauvre, toujours faible, a bientôt été victime de son entreprise. L'on a muni les marchés de soldats à cheval qui ont porté la terreur dans le cœur du pauvre. À ce moyen, le laboureur, se croyant soutenu, a bientôt fait remonter le blé à un prix si haut que les pauvres n'ont pu en avoir... Il faut donc,

Sire, mourir de faim tandis que l'on entasse les blés dans les greniers, année sur l'autre, à pourrir ! Sans votre secours, Sire, tout est perdu pour le pauvre. Secourez donc, Sire, un peuple qui est prêt à répandre son sang pour le soutien de la Couronne et la gloire de l'État ! »

AUZOUVILLE-SUR-RY

### « RÉDUIRE LES REVENUS DU HAUT CLERGÉ »

« Nous disons que le premier ordre du royaume offre au premier coup d'œil des richesses extraordinaires presque toujours employées à des dépenses d'ostentation, qui peuvent tout à la fois suffire à l'acquit des dettes de l'État et à leur honnête entretien. Pour poursuivre ce but, il faut réduire tout le haut clergé au tiers de leur revenu, fixé par les baux à ferme de leurs fruits décimaux, et tout le bas clergé régulier ou séculier, à 1500 livres de pension,

ce qui continuera d'être exécuté jusqu'à l'entier acquit des dettes de l'État. »

LE BURGAUD, RIVIÈRE-VERDUN

### « UN CHIRURGIEN-ACCOUCHEUR PAR PAROISSE »

« Qu'il soit établi, dans chaque paroisse ayant mille communians ou plus, un chirurgien-accoucheur qui prêtera également ses soins aux autres cultivateurs et laboureurs de la même paroisse. Le gouvernement l'appointera modérément pour les personnes pauvres, sur l'attestation des recteurs... »

ELLIANT, CONCARNEAU

Les extraits des cahiers de doléances sont issus de l'ouvrage de Michel Denis et Pierre Goubert « 1789. Les Français ont la parole ». Gallimard, collection « Folio Histoire » (n° 210), première parution en 1973.